

fortement sur les sciences. Nous avons trouvé le moyen de produire des récoltes plus abondantes. Pour cela, nous avons appris à utiliser de nouvelles variétés de grain, à vaporiser nos cultures afin d'éliminer les mauvaises herbes. Grâce aux nouvelles variétés et aux méthodes nouvelles de production, je crois que nous avons résolu le problème de la production.

Le plus grave problème qui se pose pour les agriculteurs et les cultivateurs de l'Ouest canadien est celui des prix. J'estime que l'agriculture est dans une situation précaire. Le député qui ne croirait pas que l'économie nationale dépend étroitement de la prospérité de l'agriculture serait dans une erreur profonde. Si l'économie agricole n'est pas prospère, ou si les 10 ou 12 p. 100 de notre population qui sont engagés dans l'industrie agricole n'ont pas la prospérité, toute l'économie canadienne s'en ressentira. Je me rappelle qu'à mon arrivée à la Chambre, en 1945, une délégation est venue rencontrer les membres du cabinet au Parlement. C'était une députation ouvrière intéressée au sort de plus de 6,000 ouvriers de l'industrie des instruments aratoires, qui étaient en chômage.

Nous accueillons avec joie la résolution à l'étude qui pourvoit au paiement de l'entreposage de 178 millions de boisseaux de blé à la fin de la campagne agricole. J'aimerais que la mesure aie un caractère permanent au pays. J'aimerais que la portée en soit élargie et s'applique à une quantité de blé plus considérable afin que nous ayons une meilleure idée de la situation et qu'au lieu du chiffre nominal de 178 millions de boisseaux, tout le blé canadien devienne la propriété de l'État et soit emmagasiné aux frais du trésor fédéral. Je pense à un grenier normal où nous entreposerions notre blé, en quantité suffisante non seulement pour répondre à la consommation intérieure, qui est d'environ 70 millions de boisseaux par an, mais aussi pour satisfaire aux ventes éventuelles et même, durant les années d'abondance, pour parer aux années de disette. Le Gouvernement ne voit pas bien loin, lui qui ne peut même lire l'exemple que nous donne la Bible à ce propos. On nous dit que, pendant les années d'abondance, l'Égypte a fait des réserves en prévision des années de disette. Nous devrions demander au Gouvernement d'étudier davantage cette mesure législative et d'y prévoir les rouages qui lui permettraient de prendre possession de tout le blé et aussi, comme l'indiquait cet après-midi le député d'Assiniboia, les céréales secondaires et l'orge que les agriculteurs seraient disposés à livrer à la Commission du blé.

Encore une fois, cette mesure législative est un pas dans la bonne voie. Elle me convient dans cette mesure. Il semble qu'enfin

le Gouvernement accepte une certaine responsabilité en la matière. En effet, il se rend bien compte que tous les secteurs agricoles se trouvent aujourd'hui en très mauvaise posture: notre marché des bovins, des porcs, du bœuf de boucherie et des céréales également. Je vais parler surtout des céréales, parce c'est ce sur quoi porte cette mesure législative. J'ai demandé au Gouvernement le dépôt d'un document dans lequel serait indiqué le nombre des délégués commerciaux que notre pays a envoyés dans diverses régions du monde. On m'a répondu qu'il y en a 85 à 54 endroits à l'étranger. J'ai demandé combien de ces délégués avaient été nommés et chargés exclusivement de vendre du blé canadien. J'ai été bien étonné d'apprendre que pas un seul délégué commercial n'avait été chargé expressément de vendre du blé canadien. L'agriculture formant notre industrie primordiale, il devrait y avoir au moins quelques délégués commerciaux en poste à l'étranger, qui soient explicitement et uniquement chargés de vendre du blé canadien. Si l'on avait pris une telle mesure, nous ne nous inquiéterions pas aujourd'hui de savoir comment nos cultivateurs obtiendront du comptant afin de poursuivre leur exploitation et de payer leurs dettes.

J'ai mentionné que le Gouvernement commence à se rendre compte du problème de l'agriculture canadienne. Je sais maintenant que dans une certaine mesure, il prend conscience de l'épuisement de nos ressources forestières et discerne enfin la nécessité de leur conservation, mais on n'a guère pris de mesures au sujet de la conservation du sol. Ces dernières années, le revenu de l'agriculteur a baissé et ses prix de revient ont monté. Il a été coincé entre deux régimes de prix. Par suite aussi de la politique agricole à l'aveuglette et des caprices d'un régime ne lui permettant pas de prévoir son revenu annuel, il ne peut entreprendre de régime judicieux de conservation du sol dans son exploitation. Il ne peut non plus adopter une méthode rationnelle d'utilisation du sol. Le cultivateur qui veut à la fois conserver la valeur nutritive du sol et pratiquer des mesures de conservation du sol, de manière à utiliser sa terre au maximum, doit savoir s'il obtiendra des revenus satisfaisants en se livrant à un genre de production.

Si nous luttons en vue de sauvegarder la liberté, si nous cherchons à préserver les éléments de notre démocratie auxquels tiennent la plupart d'entre nous, j'estime que cette mesure ne répond pas à ce besoin. J'espère donc que le Gouvernement la reconsidérera. S'il ne le fait pas au cours de la présente session, j'espère qu'après avoir fait ce premier pas hésitant, il jugera bon par la